DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE D'ARCHIGNY

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché selon une procédure adaptée pour la fourniture d'un tracteur et d'une épareuse

Marché n°01 – 2015

Date et heure limites de réception des offres :
Le 25 Février 2015 à 12h
Lieu : Mairie d'Archigny

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie d'Archigny
représentée par Monsieur le Maire, Jean-Claude Pinneau
38 rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY
tel : 05 49 85 31 26
courriel contact@mairie-archigny.fr

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

Le présent document vaut règlement de consultation, lettre d'engagement et cahier des clauses administratives et techniques particulières.

Le cahier des clauses administratives générales applicable est le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures et de services ou CCAG – FCS en vigueur à la date d'établissement du présent marché.

Le présent marché intervenant selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a pour objet la fourniture d'un tracteur, d'une épareuse et d'un broyeur d'accotements ainsi que la reprise d'un tracteur et d'une épareuse.

Le marché se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : Fourniture d'un tracteur avec la reprise d'un tracteur avec épareuse.
- Lot N°2 : Fourniture d'une épareuse.
- Lot N°3 : Fourniture d'un broyeur avec la reprise d'un autre broyeur

Chacun de ces lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent impérativement répondre à l'offre de base. Les variantes seront autorisées.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent marché s'exécutera dans la période comprise entre la date de notification au fournisseur et la date d'achèvement des garanties contractuelles.

Il prendra effet à sa notification.

ARTICLE 4 : LA NEGOCIATION

Sont admises à la phase de négociation toutes les entreprises ayant remis une offre conforme.
La négociation peut porter sur l'ensemble des éléments techniques et financiers de l'offre des candidats admis à négocier.
La négociation s'organise de la manière suivante : échanges de courriers par mail.
Toute évolution technique ou financière d'une offre intervenant en cours de négociation a une valeur contractuelle et sera formalisée dans un nouvel acte d'engagement et/ou additif à l'offre technique du candidat.
Il sera ensuite exécuté une analyse complémentaire des offres négociées.

ARTICLE 5 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Lot n°1 Fourniture d'un tracteur avec la reprise d'un tracteur avec épareuse

Lot n°1-1 – La fourniture d'un tracteur :
Les caractéristiques minimales à respecter sont indiquées ci-après :

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- puissance 95/110 CV DIN
- poids du tracteur : 4 tonnes minimum
- porte masse AV et masses amovibles : environ 500 kg
- capacité réservoir minimum 100 litres de carburant
- Transmission avec inverseur hydraulique
- 4 RM AV 14/9 R28 jantes voile réglable
  AR 18/4 R38 jantes voile réglable
  } Pneus agraires
- relevage AR hydraulique avec attelage 3 points à rotules et échelle d'attelage
- 3 distributeurs auxiliaires double effets (DE)
- prise de force 3 régimes : 540 - 540 éco - 1000 tours/minute
- prise de courant 25 A (extérieur cabine)
- 2 prises 3 plots (intérieur cabine)
- cabine industrielle sécuritive avec issue de secours, 1 porte à gauche
- chauffage dégivrage, ventilation et climatisation
- hayon AR ouvrant
- toit ouvrant vitré
- vitres teintées avec pare-soleil réglable au pare-brise
- siège pneumatique pivotant + ceinture de sécurité + housse
- phares de travail : 2 AV + 2 AR + 2 gyrophares + tri flash + 2 feux côté droit cabine
- rétroviseurs escamotables gauche et droit et rétroviseur intérieur droit

EQUIPEMENTS DIVERS

- garde boue avant
- coupe circuit
- auto radio MP3
- immatriculation du tracteur
- plein de carburant
- fourniture de filtres et de l'huile pour la 1ère révision
- caisse à outils : fixe sur le tracteur + outillage

EQUIPEMENT OPTIONNEL

- vitre latérale droite panoramique en polycarbonate traité en surface, sans montant intermédiaire ni traverse, avec pare-soleil réglable, essuie-glace à balayage total et lave-glace

GARANTIE

- garantie minimum 2 ans pièces et main-d'œuvre
- manuel de réparation et catalogue de pièces détachées

Lot n°1-2 - Reprise du tracteur avec épareuse :

Tracteur :

Marque	Renault
Type	73572PB
Immatriculation	7484 ST 86
Date de mise en circulation	11 décembre 1995
Nombre d'heures au compteur	10 700 heures au 1er décembre 2014

Epareuse à bras hydraulique :

Marque	Noremat
Année	avril 1995

Avant de proposer son offre, le soumissionnaire peut visiter le matériel à l'adresse de la mairie d'Archigny où le matériel est remisé.

Lot n°2 Fourniture d'une épareuse

Les caractéristiques minimales à respecter sont indiquées ci-après :

EQUIPEMENT EPAREUSE

- portée arrière
- position tête flottante et accumulateur
- indépendante et entraînée par prise de force arrière
- portée horizontale : 5.00 - 5.50 m
- portée verticale : 5.50 - 6.00 m
- poids : 1 T 200 kg – 1 T 800 kg

BRAS DE RAPPORT

- avec groupe de broyage avancé minimum 1.15 m
- sécurité par balayage arrière horizontal

CIRCUIT HYDRAULIQUE

- prise de force 1000 tr/min ou 540 tr/min
- pompe 60 CV minimum
- refroidisseur d'huile

ROTOR

- largeur de coupe 1.20 m minimum
- vitesse de rotation 3 000 tr/min environ
- rouleau palpeur
- couteaux Y montés sur manilles
- capot anti-projections
- transmission rotor par courroie
- démarrage rotor électrique avec arrêt d'urgence
- double sens de rotation

EQUIPEMENTS DIVERS

- vérins de flèche et de balancier équipés de clapets parachutes
- commande électrique proportionnelle mono-levier
- béquilles de dépose réglables
- pare-chocs arrière avec signalisation incorporée et protégée, conforme au code de la route
- capotage de protection pour pompe rotor et refroidissement
- kit témoin de température et niveau d'huile
- compteur horaire

EQUIPEMENT OPTIONNEL

- lamier d'élagage 4 éléments
  - 3 équipés de plateaux fléaux renforcés
  - 1 lame de 700 mm

FORMATION ET GARANTIE

- par les techniciens lors de la mise en fonctionnement
- installation de l'épareuse sur le tracteur (lot n°1-1)
- garantie 2 ans pièces et main-d'œuvre
- manuel de réparation et catalogue de pièces détachées

Lot n°3	Fourniture d'un broyeur d'accotements avec reprise d'un autre broyeur

Lot n°3-1 – Fourniture d'un broyeur d'accotements :

Les caractéristiques minimales à respecter sont indiquées ci-après :

EQUIPEMENT BROYEUR

- Porté arrière
- Largeur de travail 1,80m à 2m
- Rotor 4 rangées
- Entrainement par 4 courroies
- Caisse + blindage
- Palettes anti-projection avant et arrière
- Sécurité non-stop
- Patin de protection boulonné
- Rouleau palpeur réglable
- Boitier 145 CV minimum, 540 tr/mn, roue libre
- Déport latéral par bras de parallélogramme

Lot n°3-2 - Reprise du autre broyeur :

- Marque : Noremat
- Année : 2010
- Modèle : XP2000
- Largeur : 2m

ARTICLE 6 : LIVRAISON ET MISE EN SERVICE

La reprise du matériel s'effectuera lors de la livraison du nouvel équipement à l'adresse de la mairie 38 rue Roger Furgé 86210 ARCHIGNY

La mise en service du nouvel équipement sera effectuée sous la responsabilité du titulaire du marché. (présence d'un technicien obligatoire)

ARTICLE 7 : PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE A L'OFFRE

Le représentant de l'entreprise fournira :

- un détail descriptif et estimatif du matériel
- un détail descriptif des garanties
- une attestation sur l'honneur du responsable de l'entreprise certifiant que la société a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- les coordonnées bancaires de l'entreprise.

La date limite de remise des offres est fixée au: 25 Février 2015 à 12 heures

Conformément au Code des Marchés Publics, les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

La transmission des candidatures et offres, sera acceptée sous format papier.
Ainsi, les offres pourront être envoyées par courrier à l'adresse suivante :

Mairie d'Archigny
38 rue Roger Furgé
86210 ARCHIGNY

Par courriel à l'adresse suivante : contact@mairie-archigny.fr

ARTICLE 8 : LA SELECTION DES OFFRES

La sélection des offres se fera sur le critère des tarifs proposés au vu des caractéristiques techniques exigées par la commune d'Archigny décrites dans le présent document. Afin d'éclaircir ou de justifier la consistance de certaines offre et pour retenir l'offre la plus compétitive et la mieux adaptée aux besoins, il sera fait recours à la négociation.

ARTICLE 9 : PRIX

Les prix seront fermes et non révisables et non négociables. Ils incluront l'ensemble des éléments demandés à l'article 2.

LOT N°1 : Fourniture d'un tracteur avec la reprise d'un tracteur avec épareuse

Lot n°1-1 – La fourniture d'un tracteur :

Offre de base :

Lot n°1-1 - LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Variantes :

Variante n° 1 :	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Variante n° 2 :	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Lot n°1-2 - Reprise du tracteur immatriculé – 47 28 XT 56 avec épareuse à bras hydraulique Noremat - Tonica *:*

Montant unitaire H.T. : ..... Euros

TVA (taux de .....%) : ..... Euros

Montant T.T.C. : ..... Euros

Soit en toutes lettres : : .....
.....

LOT N°2 : FOURNITURE D'UNE EPAREUSE

Offre de base :

Lot n°2 - LA FOURNITURE D'UNE EPAREUSE	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Variante :

Variante :	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

LOT N°3 : FOURNITURE D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENTS

Lot n° 3-1 – La fourniture d'un broyeur d'accotements :

Offre de base :

Lot n°3 - LA FOURNITURE D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENTS	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Variante :

Variante :	
Montant hors taxe	
TVA (taux de .....%)	
Montant TTC	
Soit en lettres	

Lot n°3-2 – La reprise d'un broyeur d'accotements :

Montant unitaire H.T. : ..... Euros

TVA (taux de .....%) : ..... Euros

Montant T.T.C. : ..... Euros

Soit en toutes lettres : : .....
.....

ARTICLE 10 : DELAI

La livraison sera effectuée au plus tard semaine 18 soit fin avril 2015

ARTICLE 11 : PENALITES DE RETARD

Si le délai contractuel de livraison, tel qu'il est fixé à l'article 6 du règlement de la consultation est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

P = V x [R/1000], dans laquelle

P = montant de la pénalité

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur du règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable,

R = le nombre de jours de retard.

ARTICLE 12 : PAIEMENT

Pour la reprise du matériel, la mairie d'Archigny établira une facture.

La mairie d'Archigny procédera au mandatement des sommes dues selon les délais réglementaires à partir des coordonnées bancaires fournies par le représentant de l'entreprise.

Fait en deux exemplaires à Archigny, le

Le représentant de l'entreprise,

Mention manuscrite « lu et approuvé »,

Le Maire d'Archigny,

Jean-Claude PINNEAU